

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

SSIAP 1 Module complémentaire

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



N° d'agrément 64-2022-01-04-0001

L'objectif du module complémentaire SSIAP 1 est l'obtention par équivalence du diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Durée : 43.50 heures (6.50 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Sapeurs-pompiers (professionnels - volontaires - militaires) souhaitant assurer la mission de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois (Annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005).
- Être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1.
- Être ou avoir été, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur de formation des sapeurs-pompiers PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministre de l'intérieur.

Lieu de la formation

- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact : MME PAGANO Amandine- contact@apr2s.fr | 0533092831

Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #activeurdeprogrès et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.
- Connaître les limites de son action.

Programme de la formation

- Sécurité incendie
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
 - Desserte des bâtiments.
 - Cloisonnement d'isolation des risques.
 - Évacuation du public et des occupants.
 - Désenfumage.
 - Éclairage de sécurité.
 - Présentation des différents moyens de secours.
- Installations techniques
 - Les installations électriques.
 - Les ascenseurs et nacelles.
 - Les installations fixes d'extinctions automatique.
 - Les colonnes sèches et humides.
 - Le système de sécurité incendie.
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie
 - Le service de sécurité.
 - Poste de sécurité.
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Concrétisation des acquis
 - Visites applicatives.

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- Blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs (à eau, CO², à poudre) et en coupe.
- Têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Plan d'évacuations.
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Appareils émetteurs-récepteurs.
- Téléphones.
- Registre de consignes, registre de badges - clés - visiteurs, registre de consignes journalières.
- Modèle de permis feu.
- Modèle de main courante.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

SSIAP 1 Module complémentaire

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- la prévention des incendies ;
- la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'alerte et l'accueil des secours ;
- l'évacuation du public ;
- l'intervention précoce face aux incendies ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- l'exploitation du PC de sécurité incendie.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité: 3 ans.

Tarif

850.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.